

## Notes de la rencontre du 3 juin 2025 (COMPOS-TC)

### Sujets touchés par le COMPOS-TC depuis 1 an et évolution de vos pratiques

- Question sur la possibilité d'avoir des exemples de cadre de référence sur les troubles concomitants
  - [Cadre de référence en troubles concomitants du CIUSSS de la Capitale-Nationale](#) ;
  - [POL-118 adopté le 2024-02-20. \*\*REPÉRAGE, DÉTECTION ET INTERVENTION PRÉCOCE EN MATIÈRE DE DÉPENDANCE\*\*. Direction des programmes en santé mentale, dépendance et itinérance. CIUSSS-EMTL.](#)
    - Merci de respecter cette nomenclature pour toute citation de ce document.
      - Au besoin, écrire au conseiller cadre en dépendance et itinérance (CIUSSS-EMTL) pour :
        - La reproduction aux fins d'adoption dans votre organisation ;
        - L'adaptation à votre contexte organisationnelle ;
        - Les processus d'adoption ;
        - Le plan de déploiement.
      - Hugo Tremblay, t.s., M. Sc.  
Conseiller cadre dépendance et itinérance (DPSMDI)  
[hugo.tremblay.cemtl@ssss.gouv.qc.ca](mailto:hugo.tremblay.cemtl@ssss.gouv.qc.ca)
  - Cadre clinique de l'Unité de réadaptation de longue durée en psychiatrie des toxicomanies du CISSS des Laurentides (travaux en cours) ;
  - [Exemple de politique sur les troubles concomitants du CECTC](#) ;
  - [Texte synthèse sur les troubles concomitants du CECTC](#) ;
  - [Substance Abuse and Mental Health Services Administration. \(2020\). \*\*Substance Use Disorder Treatment for People With Co-Occurring Disorders\*\*. Treatment Improvement Protocol \(TIP\) Series, No. 42. SAMHSA Publication No. PEP20-02-01-004. Rockville, MD: Substance Abuse and Mental Health Services Administration.](#)
- Éléments qui ont changé dans la pratique des membres du COMPOS-TC et de leurs équipes suite à la participation à la communauté de pratique (portée)
  - Les rencontres et le portail ont optimisé les connaissances en troubles concomitants.
  - Les discussions ont augmenté la sensibilisation envers ce sujet et ont permis de se questionner individuellement et en équipe sur les pratiques actuelles.
  - Les sujets abordés durant les rencontres mènent à porter plus attention à ceux-ci au travail et à avoir des discussions avec des collègues.
  - La participation a permis de donner le vent dans les voiles pour déployer des interventions qui touchent les troubles concomitants dans des équipes de dépendance et de santé mentale dans un CISSS. La participation à l'activité scientifique du CECTC avec des gestionnaires du CISSS a aussi soutenu les démarches de déploiement en confirmant que le projet suivait les bonnes pratiques.

## Notes de la rencontre du 3 juin 2025 (COMPOS-TC)

- La documentation et les références scientifiques sur le portail, ainsi que le partage de documents, de modèles et d'expériences entre membres du COMPOS-TC (entraide) sont nourrissants au niveau individuel et permettent de soutenir les équipes par la suite. Cela permet aussi d'avoir un argumentaire soutenant les actions de changement dans les établissements.
  - La communauté est un lieu apprécié pour établir des liens entre personnes travaillant dans le même domaine et pour s'inspirer les uns les autres.
  - De la supervision en équipe peut être réalisée en s'inspirant de discussions ayant eu lieu dans des rencontres et en diffusant l'information à tous.
  - La communauté de pratique est une belle suite à la participation au télémentorat ECHO TC pour poursuivre la réflexion.
- Priorisation des travaux en troubles concomitants par les directions
    - On mentionne que l'amélioration des services pour les usagers ayant des troubles concomitants est une priorité dans plusieurs régions et il y a un intérêt à mettre des efforts sur cela, mais les réalités actuellement vécues par le réseau font en sorte que cela n'est pas toujours possible. Certaines initiatives de soutien à la pratique sont remises en question suite à des compressions budgétaires.
      - Afin de justifier l'importance de conserver les équipes de soutien à la pratique en place, on propose d'ajouter une fonction de prise en charge d'une certaine quantité d'usagers par ces équipes sans éliminer la responsabilité de soutien à la pratique, ou que le service de soutien en matière de troubles concomitants soit intégré aux directions de soutien des CISSS/CIUSSS, soit la Direction des services multidisciplinaires (DSM) et la Direction des soins infirmiers (DSI).
- Temps alloué pour se former en troubles concomitants
    - La façon d'allouer du temps aux intervenants pour se former en général varie entre régions et entre gestionnaires. Pour certains, la formation doit être faite sur le temps personnel des intervenants si ce ne sont pas des formations obligatoires. Pour d'autres, la formation est vue comme une part entière du rôle de l'intervenant et peut être faite sur le temps de travail.
    - Pour les intervenants qui suivent des formations sur leurs heures de travail, la participation à des activités sur l'heure du dîner peut être considérée comme du temps supplémentaire pour certains titres d'emploi. Parfois, en donnant un descriptif de l'activité, et les sujets et conférenciers impliqués, on peut aider à justifier la participation et motiver les gestionnaires à accepter cette formation même si sur l'heure du dîner.
    - Afin de soutenir la complétion de formations durant les heures de travail, on peut :
      - Relier les formations à la réalisation d'un projet prioritaire pour la Direction ;

## Notes de la rencontre du 3 juin 2025 (COMPOS-TC)

- Mettre les formations en troubles concomitants dans le tronc commun des équipes de santé mentale et de dépendance et les répartir sur plusieurs années à partir de l'embauche pour alléger le temps requis ;
  - Faire des formations croisées qui semblent être bien accueillies par les gestionnaires ;
  - Demander du soutien financier à la Fondation de son établissement pour offrir de la formation de pointe.
- Propositions de sujets à aborder lors de prochaines rencontres du COMPOS-TC
    - Comment gérer le trafic de substances dans les établissements de santé ;
    - Comment travailler avec les usagers ayant des comportements perturbateurs ;
    - Partager des exemples de conduites, de plan d'action/intervention entre membres ;
    - Comment sensibiliser les ressources d'hébergement en santé mentale à accueillir des usagers ayant des troubles d'usage sans obliger l'abstinence / les ressources d'hébergement en dépendance à accueillir des usagers ayant des troubles de santé mentale peut-être non stabilisé complètement.
  - Question sur l'utilité du guide de la Commission d'examen des troubles mentaux
    - Un document plus synthétique pourrait être intéressant afin d'avoir accès aux informations pertinentes du guide.
    - Le guide devrait être mis à jour compte tenu de changements en cours en lien avec le rôle d'agent de liaison entre autres.
    - Il serait intéressant d'obtenir de l'information ou du soutien sur ce qui doit être fait en cours de suivi par les organisations, au-delà de la décision du Tribunal administratif du Québec, puisque le guide n'aborde pas cela de façon précise.
    - Une équipe dédiée à la psychiatrie légale existe au CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, ce qui facilite beaucoup le processus en soutenant l'ensemble des secteurs de l'établissement.

### **Sujet de la prochaine rencontre :**

- À venir en septembre 2025.